

# COMMUNE D'OUFFET

## Conseil communal

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du CDLD, nous avons l'honneur de vous inviter à la **réunion du Conseil communal** qui se déroulera le **10 AOÛT 2021 à 18H00'**.

**Vu les conditions sanitaires, le Conseil sera organisé en présentiel dans le SALLE du CONSEIL de l'Administration communale.**

*Pour mémoire, avant l'ouverture de la séance formelle du Conseil communal, il y a le 1/4 d'heure des Ouffetois.*

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

### **ORDRE DU JOUR.**

Première convocation.

#### **SEANCE PUBLIQUE :**

- 1) Intercommunale – IMIO : Modification des statuts – Assemblée générale extraordinaires du 18 septembre 2021 à 17h00 : décision à prendre.
- 2) Gal des Condruses – Fonctionnement du désherbeur thermique – Convention relative à la mise à disposition de 2 désherbeurs thermiques et d'un opérateur : décision à prendre.
- 3) Subside au Club de football (RFC Ouffet-Warzée) pour remise en état des terrains : décision à prendre.
- 4) Comptabilité CPAS – Comptes ex.2020 : décision à prendre
- 5) Comptabilité CPAS – Modification budgétaire n°1 ex. 2021 : décision à prendre.
- 6) Finances communales – Vérification de l'encaisse du Receveur au 31 mars 2021 : information.
- 7) Dossier PCDR - FP 3.2 : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et ce via la création de logements tremplins - CONVENTION-EXECUTION 2021 – Approbation : décision à prendre.
- 8) A.I.D.E. - Marché de Travaux, Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée – Approbation des documents du marché : décision à prendre.
- 9) Bois communaux – Vente de bois marchand ex. 2022 – Conditions de vente et affectation du produit - Approbation : décision à prendre
- 10) Police : divers arrêtés pris depuis le 29/06/2021 – Ratification : décision à prendre.

#### **SEANCE A HUIS CLOS :**

- 11) Demande(s) de concession de terrain de sépulture : décision(s) à prendre.

Ouffet, le 02 août 2021.

Par le Collège,

Le Directeur général,  
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,  
(S) Caroline MAILLEUX